



SEANCE CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 12 Mars 2019

L'An Deux Mille Dix Neuf, Le douze du mois de Mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Dix Huit Heures Trente, au nombre prescrit par la loi, en Salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre ROZE, Maire.

PRESENTS

Nadine GOUILLOUX – Patrick VORILHON – Hélène PELLAT-FINET –
Anne-Marie BOREL – Norbert MEURRE

Catherine TERRAT à partir de 19 H 10

Sylvie CHEVALERIAS – Françoise NORE à partir de 20 H 05

Procurations

Geneviève JAREK à Hélène PELLAT-FINET

Gabriel PICCA à Pierre ROZE

Absents

Véronique EYDIEUX – Serge DIONNET

[Tapez un texte]

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Norbert MEURRE

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le compte-rendu de la séance du 5 Février est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Monsieur le Maire expose que le budget de fonctionnement 2019 – en cours de préparation - sera pratiquement identique à celui de 2018.

Les principaux investissements à inscrire dans le budget sont passés en revue. Les montants peuvent varier en fonction des accords de subvention à recevoir.

EGLISE : 100.000 € de travaux intérieurs (montant à affiner après intervention du Maître d'œuvre, Architecte des Bâtiments de France) avec des subventions à hauteur de 89 %

AMENAGEMENT TERRAIN MULTI SPORTS (installation fosse septique)
4.500 €

CIMETIERE : 15.000 €

L'ensemble des investissements sera présenté lors du vote du budget 2019 (après approbation des comptes 2018) lors de la Séance du Mercredi 10 Avril 2019

PROPOSITION BERGER LEVRAULT

Acquisition – 450 € -d'une nouvelle licence MAGNUS (logiciel de comptabilité) pour équiper un deuxième poste informatique.

.Adoptée à l'unanimité

CCDTM

Agence Postale :

Monsieur le Maire expose les changements qui doivent intervenir en 2019 : L'ancienne Communauté de Commune de COURPIERE encaissait la contribution et rémunérait –partiellement- la salariée Cette situation, qui concerne trois Communes, doit évoluer en 2019. La Commune fera tout, bien sûr, pour conserver ce service.

Culture :

Les candidatures peuvent laisser espérer que VOLLORE VILLE soit retenue pour les Automnales.

COMMUNALISATION

Un gros travail a permis de lister les villages de la Commune (Références Cadastrales)

Après délibération, le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité la transmission de ces documents à la Préfecture

LA POSTE

La procédure concernant l'adressage a été donnée par la Poste

Pierre Roze, Nadine Guilloux et Anne Marie Borel constituent l'équipe des référents. Chaque conseiller est associé sur son territoire (zone de distribution des bulletins municipaux)

Une réunion Publique donnera toutes les précisions sur ce changement important et nécessaire.

VOIRIE

Le tableau de programmation FIC (FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL) est établi pour la période 2019-2021 (date limite de dépôt le 15 Mars 2019)

Pour ces 3 années, le montant "subventionnable" maximum atteint 325.000 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote favorablement, à l'unanimité, le dépôt de ce dossier.

EAU

Les problèmes sérieux de manque d'eau (nous ne sommes pas la seule commune concernée ...) rencontrés depuis l'été continuent encore

Cela concerne toutes les sources qui ont un débit vraiment restreint (3 fois moins que la normale) Des habitants de la Commune qui utilisaient sans problèmes depuis plus de 40 ans une source "particulière" l'ont vu se tarir totalement ...

C'est une situation tout à fait exceptionnelle que les fuites éventuelles (qui ne sont pas responsables du manque d'eau) peuvent aggraver. Il est vital que toute trace de fuite soit signalée le plus vite possible à la mairie.

La captation de nouvelles sources est une procédure longue et réglementée mais l'intervention d'un sourcier (donnant des indications précises sur un éventuel captage) serait intéressante

Appel d'offres AEP 2eme tranche (Tennis Entrée du bourg) et Barry

Après délibération, le Conseil Municipal vote favorablement, à l'unanimité, une inscription de ces appels d'offres sur la plate-forme adéquate.

DOSSIERS EN COURS

Travaux de l'Eglise

L'inauguration de l'Eglise après les importants travaux aura lieu le
Vendredi 12 Avril 2019

De nombreuses personnalités ont confirmé leur présence à cette manifestation importante à laquelle tous les habitants de VOLLORE VILLE sont conviés

Camping LE MONTBARTOUX

Les relations sont devenues difficiles avec le gestionnaire qui ne s'acquitte plus du loyer. Si une solution n'est pas trouvée rapidement, le bail devra être dénoncé.

Camping LE GRUN DE CHIGNORE

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'installation des nouveaux gérants, Madame et Monsieur MARCHAND qui viennent du Jura

Les travaux de la couverture (avec désamiantage) vont avoir lieu prochainement. Les vents violents récents ont fait chuter des branches de peupliers.

SIEG : ECLAIRAGE PUBLIC

Le SIEG a prévu des interventions à

RONGERON – Camping GRUN DE CHIGNORE – Terrain Multisports

ONF

L'ONF, qui se trouve dans une situation financière délicate a décidé d'encaisser directement le produit des coupes de bois des Collectivités afin d'améliorer sa trésorerie et de prélever un pourcentage sur les travaux réalisés en matière forestière

L'Association des Communes de montagne refuse ces "ponctions" et, au besoin, limitera les coupes et les travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, ce refus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 42